



# Municipalité de Sonceboz-Sombeval

## Assemblée municipale ordinaire du lundi 6 décembre 2021 à 20.00 heures à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 juin 2021
2. Discuter et approuver le budget municipal 2022 avec quotité et taxes
3. Discuter et approuver la modification du Règlement d'organisation de l'Ecole Secondaire du Bas-Vallon
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 990'000.00 pour l'agrandissement de l'Ecole Secondaire du Bas-Vallon (part de Sonceboz-Sombeval : environ CHF 307'500.00, soit 31.06%, selon la clé de répartition)
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour la viabilisation du secteur Rond-Clos
6. Election d'un organe de révision des comptes communaux pour une nouvelle période de 4 ans arrivant à échéance au 31.12.2025
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte « Réfection Crétat Sombeval »
8. Divers et imprévus

Sonceboz-Sombeval, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

### **Le Conseil municipal**

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Le résumé du budget municipal 2022 est à disposition à l'administration communale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site internet de la commune.